

Motif impérieux d'ordre familial	
Décès d'un proche parent (grand-père, grand-mère, père, mère, frère, sœur, enfants, petits-enfants, époux)	Certificat de décès + livret de famille prouvant le lien familial
Assistance à un proche vulnérable (grand-père, grand-mère, père, mère, frère, sœur, enfants, petits-enfants, époux ou une personne nommément désignée par le certificat médical)	Certificat médical attestant de la nécessité pour le passager de se déplacer + tout document attestant du lien
Visite à un proche parent dont le pronostic vital est engagé (grand-père, grand-mère, père, mère, frère, sœur, enfants, petits-enfants, époux)	Certificat médical établissant la situation de la personne dont le pronostic vital est engagé + livret de famille prouvant le lien familial
Exercice d'un droit de garde reconnu par décision de justice, convention ou tout autre document	Livret de famille attestant du lien familial + décision de justice, convention ou tout autre document organisant la garde
Célibataire géographique visitant son conjoint	Livret de famille, acte de mariage, attestation de PACS, déclaration de concubinage + justificatif fiscale de résidence du conjoint visité
Garde des petits-enfants mineurs par les grands parents	Livret de famille + justificatif fiscale de résidence des petits-enfants à garder + preuve de l'absence de solution de garde
Visite d'un enfant mineur par son père ou sa mère	Livret de famille + justificatif fiscale de résidence de l'enfant
Convocation administrative ou judiciaire	Copie de la convocation
Aide au déménagement ou à l'installation en métropole d'un étudiant par ses parents	Livret de famille + carte d'étudiant du jeune + justificatifs du déménagement (changement d'adresse par exemple)
Retour à son domicile	Un justificatif <u>fiscal</u> de domicile (ne sont pas acceptés les simples factures d'électricité, de téléphone ou autres)
Femmes victimes de violence de leur conjoint souhaitant changer de lieu de résidence	Main courante ou dépôt de plainte.
Déménagement définitif	Preuve de la nouvelle résidence + attestation de changement d'adresse (postale ou auprès de la commune ou des impôts)
☒ Ne constituent pas un motif familial impérieux ☒	
Assister à la cérémonie d'un parent proche (mariage, baptême, etc.) <u>même pour les témoins</u>	
Visiter sa famille (enfants majeurs, parents âgées, etc.)	
Aller dans sa résidence secondaire	

Motif de santé impérieux	
Urgence médicale	Certificat médical daté et signé organisant l'évacuation sanitaire
Consultations spécialisées pour des soins	Certificat médical ou convocation médicale confirmant le rendez-vous
☒ Ne constituent pas un motif de santé impérieux ☒	
Une consultation chez un généraliste, une sage-femme, un dentiste, un kinésithérapeute.	

Motif professionnel impérieux	
Déplacement d'un journaliste	Carte de presse
Déplacement d'un avocat	Carte d'avocat ou inscription à un barreau
Déplacement d'un parlementaire	Carte de député ou carte de sénateur
Mission indispensable à la continuité de la Nation (ex : renforts, réparation lourde et spécialisée, etc.)	Ordre de mission de l'employeur attestant de l'urgence de la visite
Déplacements professionnels ne pouvant être différés (ex : signature de contrat, clôture des comptes)	Ordre de mission de l'employeur attestant de l'urgence de la visite
Remplacement d'un professionnel de santé pour une durée minimum de 3 mois (sauf pour les médecins durée minimale de 7 jours)	Contrat de remplacement
Prise de poste	Contrat de travail de plus de trois mois
Convocation judiciaire ou administrative donc les convocations par les notaires	Convocation judiciaire ou administrative donc les convocations par les notaires
Stage obligatoire	Convention de stage + preuve du caractère obligatoire du stage
Formation professionnelle obligatoire	Convocation à la formation + justificatif de son caractère obligatoire
Concours	Convocation au concours
☒ Ne constituent pas un motif de santé impérieux ☒	
La venue de commerciaux pour présenter des produits ou rencontrer des clients	
L'achat de fournitures	
La participation à des salons ou des conférences	
Les entretiens d'embauche	
La simple visite d'un chef d'entreprise ou d'un cadre dirigeant à ses structures	

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77
 Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
 Internet : www.reunion.gouv.fr
 Twitter : @Prefet974
 Facebook : @Prefet974